



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

France
Universités

amue

SORBONNE
UNIVERSITÉ



Présentation du dispositif



Cécile Parisy, cheffe du département Transformation pour les objectifs de développement durable – CGDD

La planification écologique de l'Etat



Actualité du 28 mars 2023

Un portage politique à haut niveau

« L'écologie à la française, c'est une méthode d'accompagnement des changements pour réussir la transition écologique, du premier au dernier mètre » Stanislas Guerini

Le plan de transformation écologique de l'Etat établit des objectifs clairs et mesurables :

- **22% de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2027**
- **25 % de réduction des consommations énergétiques des bâtiments de l'Etat d'ici 2027**
- **3,3 millions de m3 d'économies d'eau d'ici 2027**
- **300 préfetures et sous préfetures labellisées « refuges biodiversités » d'ici 2024**



DES DEFIS VERTIGINEUX QUE NOUS DEVONS RELEVER

FRANCE NATION VERTE
 Agir • Mobiliser • Accélérer

Le plan d'action de tous les Français pour réussir la transition écologique

La planification écologique se structure autour de **6 thématiques-clés de la vie quotidienne**, déclinées en **22 chantiers** opérationnels, détaillés dans l'infographie. **À ces 22 chantiers opérationnels s'ajoutent 7 chantiers transversaux** :

- Financement
- Déploiement territorial
- Emplois, compétences et formations
- Données environnementales
- Services publics exemplaires
- Transition juste et mesures d'accompagnement
- Sobriété des usages et des ressources



Une histoire pas si nouvelle...

- **1998 : « Verdissement de l'Administration »**
- **2008 – 2012 : « État exemplaire »**
 - Circulaire du Premier ministre du 3 décembre 2008 relative à l'exemplarité de l'État au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et des établissements publics
- **2015-2020 : « Administration exemplaire »**
 - Instruction du Premier ministre n°5769 du 17 février 2015 relative au plan d'action interministériel « Administration exemplaire » 2015-2020
- **2020 : « Services publics écoresponsables »**
 - Circulaire Premier ministre du 25 février 2020 portant engagements de l'Etat pour des services publics écoresponsables
- **2023 : Plan de transformation écologique de l'Etat pour des services publics écoresponsables**
 - Circulaire SPE n°6425/SG du 21 novembre 2023 relative à l'engagement pour la transformation écologique de l'Etat

Pourquoi un dispositif pour l'Etat ?

L'Etat est d'abord prescripteur :

- Respect de la loi,
- Exemplarité,
- Effet d'entraînement.

L'administration doit faire sa part :

- 2,5 millions d'agents publics
- 1,4 tonnes équivalent CO2 de l'empreinte carbone de chaque français, soit environ 15%, sont de la responsabilité des seuls pouvoirs publics (Etat, collectivités).
- Les achats publics de l'Etat représentent environ 8 % du PIB

Chiffres clés

Emissions de GES de l'Etat

- **46% par les mobilités**
- **23% par les achats matériels**
- **24% par la gestion des bâtiments publics**
- **7% par l'alimentation**

L'ambition des Services publics écoresponsables

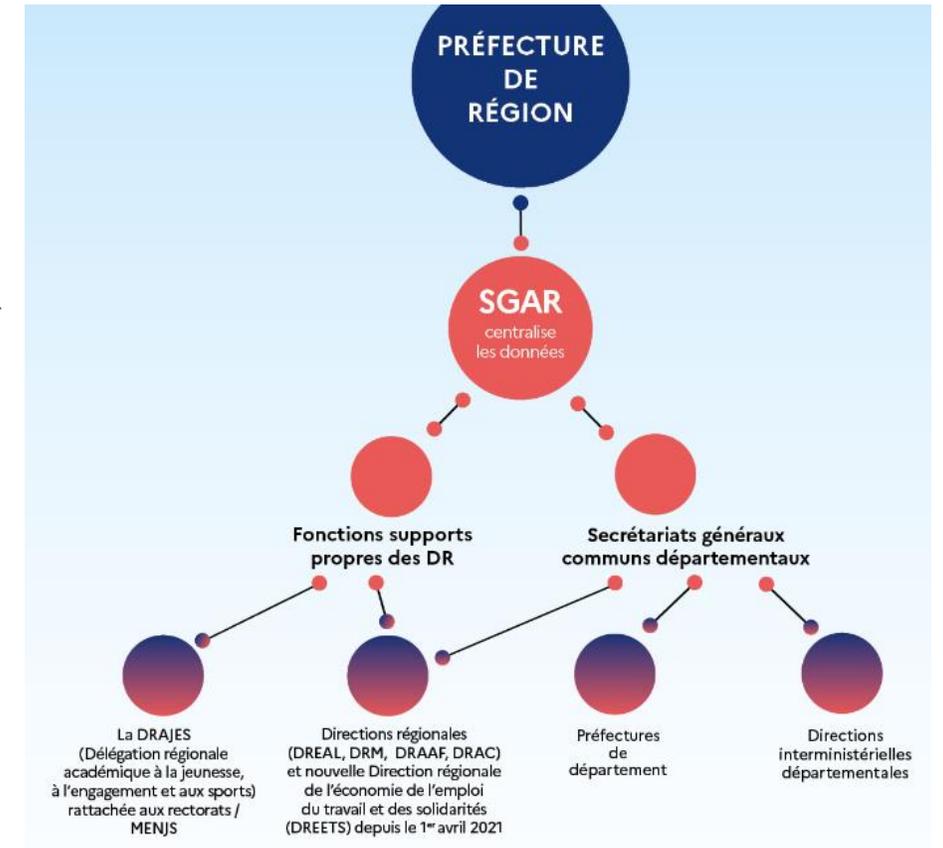
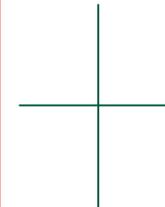
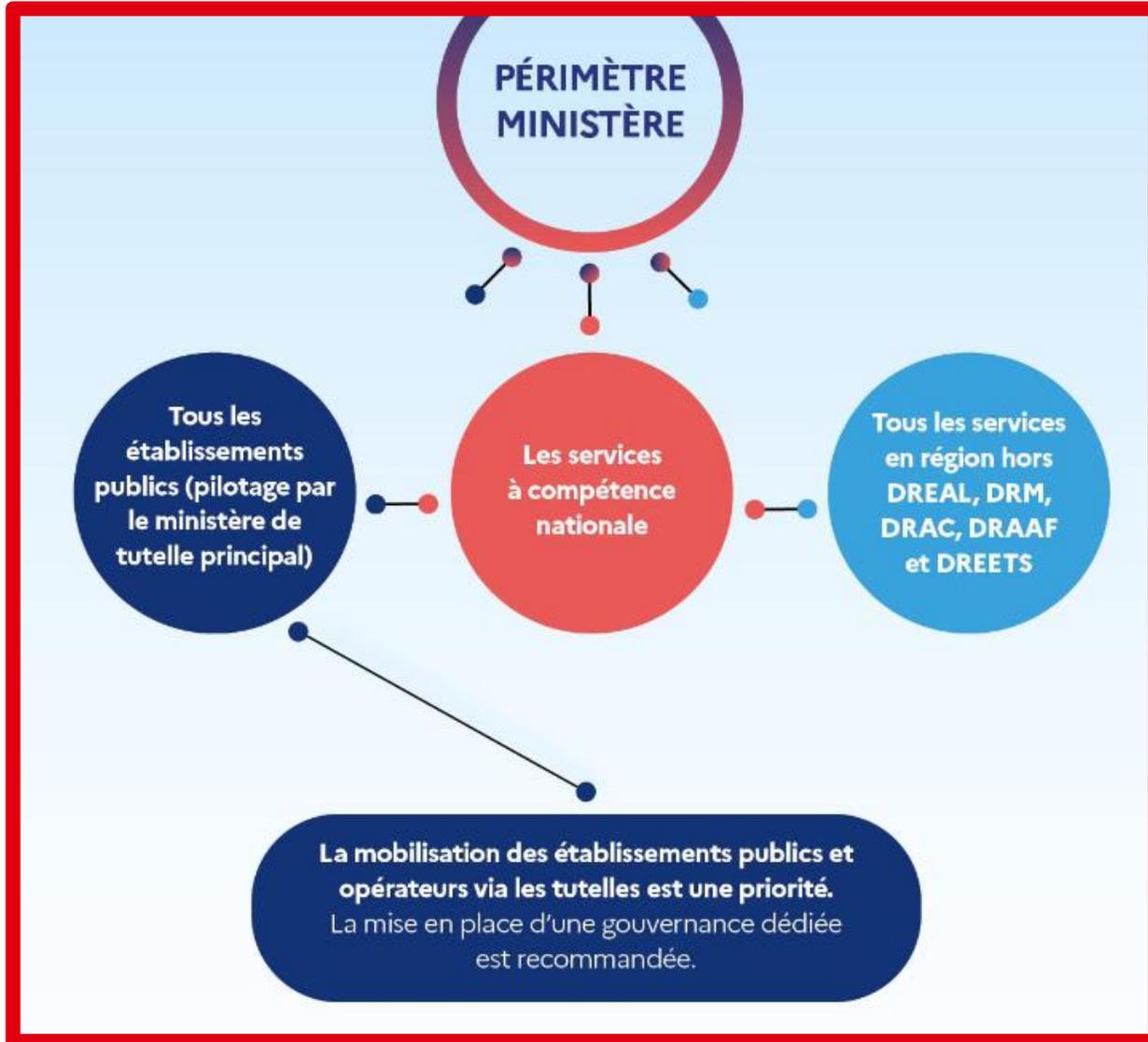
Incarner l'écologie au quotidien

au sein de **tous les services** de l'État, ses établissements publics et ses opérateurs.

- A ce jour déjà 5 000 cadres formés à la transition écologique
- Plus de 30 responsables « services publics écoresponsables » : un par ministère et un par préfecture de région a minima
- Une communauté d'acteurs engagés et mobilisés de 1500 personnes



Rappel du périmètre



Principaux textes législatifs et réglementaires

- Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dite LTECV)
- Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (dite loi EGalim)
- Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi ELAN) et Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire (dit décret tertiaire)
- Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (dite loi énergie-climat)
- Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (dite LOM)
- Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC ou loi anti-gaspillage) et nombreux décrets d'application
- Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi Climat et résilience) et nombreux décrets
- Loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France
- Circulaire du 10 novembre 2022 relative au plan de sobriété énergétique de l'Etat
- LOI n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ...

Le dispositif Services Publics Ecoresponsables en 2023

Pourquoi une nouvelle circulaire ?

L'articulation des dispositifs → dans le cadre de la planification écologique de l'Etat

Au niveau politique, une articulation et une cohérence avec les chantiers du Secrétariat Général à la Planification Ecologique (SGPE) (ensemble des acteurs), le volet Etat notamment les Politiques prioritaires du gouvernement (PPG)

- ✓ Enjeu d'évolutivité : circulaire pour les années 2020-2022, permet d'en mesurer les résultats, de faire évoluer les mesures et les indicateurs et de s'adapter aux évolutions sociétales et techniques...
- ✓ Enjeu de **crédibilité** : l'Etat impose des contraintes à l'ensemble des acteurs de la société, il en prend aussi toute sa part
- ✓ Enjeu d'**exemplarité** : l'Etat doit être le premier à mettre en œuvre les exigences qu'il impose et ainsi provoquer un effet d'entraînement auprès des autres acteurs
- ✓ Enjeu de **lisibilité** : une circulaire unique qui rassemble toutes les obligations
- ✓ Enjeu d'**efficacité** et de **cohérence** : un choix de mesures prioritaires et concrètes, des objectifs à atteindre (évalués) et des paliers 2024 – 2027 – 2030
- ✓ Enjeu de **continuité** : poursuite et renforcement de la gouvernance SPE, reprise d'une majorité d'indicateurs du dispositif de suivi existant

Services publics écoresponsables



Feuille de route numérique et environnement



Plan national Achats durables



Plan de sobriété énergétique de l'Etat

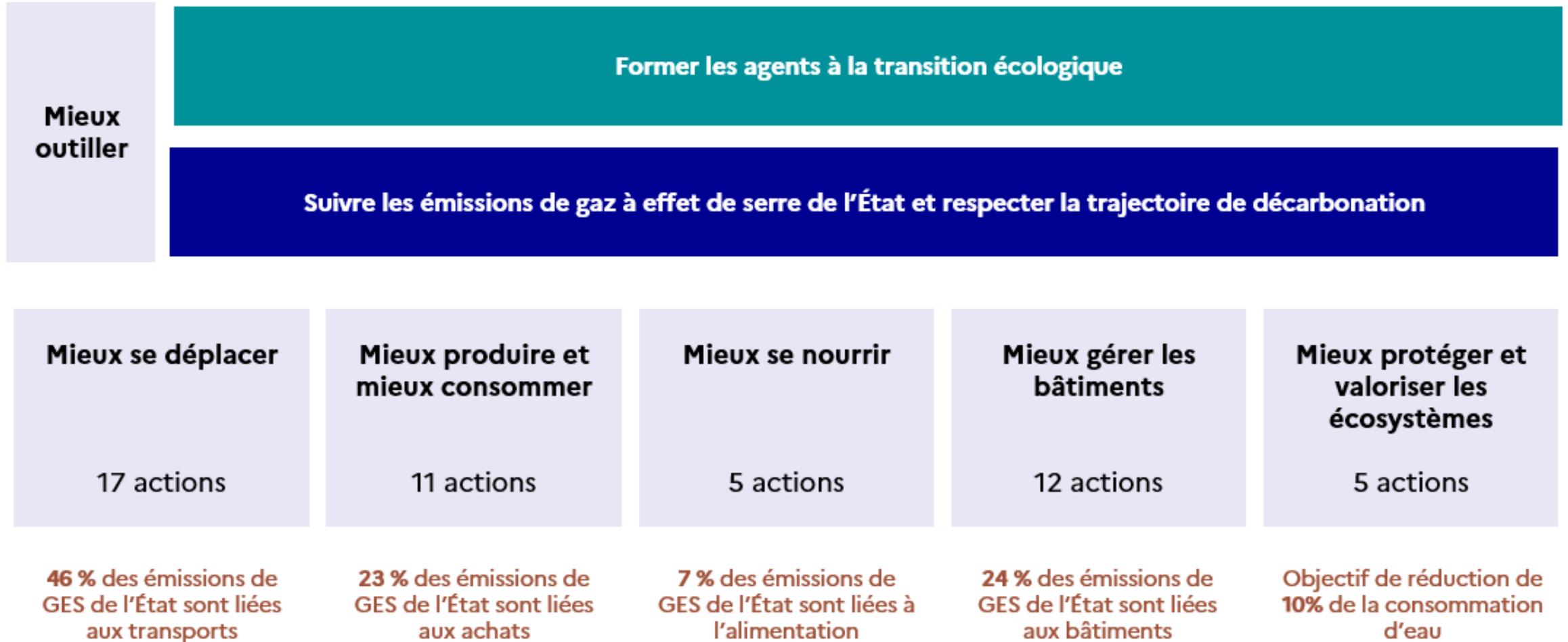


Stratégie de décarbonation de l'Etat



Toutes les mesures de ces plans sont intégrées dans le plan de transformation écologique de l'Etat, dans le cadre d'une gouvernance unifiée

La circulaire se découpe selon le schéma suivant :



Les mobilités durables

« Mieux se déplacer : réduire et verdir les déplacements des agents »

Transports

- 1er secteur d'émissions de gaz à effet de serre (GES) en France (environ 30%)
- 46 % des émissions de GES de l'Etat

Objectifs

Réduire et verdir les déplacements des agents

Quelques exemples d'actions



- Réduction des déplacements via le **télétravail** et les événements à distance



- Encourager le recours aux **transports en commun** et au **covoiturage**



- Déploiement du **forfait mobilité durable (300 € / an)**, promotion du **vélo** et **installation de parking**



- Réduction et **verdissement de la flotte automobile**



- Installation de **bornes électriques**



- **Report de l'avion vers le train** et **compensation carbone** des vols

Les achats responsables

« Mieux produire et mieux consommer : favoriser les achats responsables et limiter les déchets »

Achats

- 8 % du PIB national
- 23 % des émissions de GES de l'Etat : 9 % pour les biens, 9 % pour les services, 5 % pour le numérique

Objectifs

Consommer moins et mieux

Acheter des produits plus durables

Réduire et valoriser les déchets

Quelques exemples d'actions



- **Clauses environnementales** dans les marchés publics et publication **BEGES**



- Fin de l'achat de produits **plastiques** à usage unique



- Achat de produits **réemployés, réutilisés** ou comportant une part de matière **recyclé**, y compris pour le matériel informatique et téléphonique



- **tri à la source dit « 8 flux »** (papier/carton, métal, plastique, verre, bios, textile, déchets de fraction minéral et plâtres) et des biodéchets

Alimentation durable

« Mieux se nourrir : développer une alimentation durable et responsable »

alimentation

- 7 % des émissions de GES de l'Etat liées à la restauration collective

Objectifs

Favoriser des approvisionnements durables et de qualité

Promouvoir des régimes alimentaires plus sains et plus durables

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Quelques exemples d'actions



- Respect d'une **offre végétarienne quotidienne** en cas de choix multiple dans la restauration collective



- Approvisionnement en **produits issus de l'agriculture biologique**, de qualité et durable : au moins 50 % de produits de qualité et durables dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique et 100% de viande et produits de la pêche durables et de qualité



- Mise en œuvre d'un **diagnostic pour estimer les quantités de déchets alimentaires** par an et d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire

Réduction de la consommation d'énergie

« Mieux gérer les bâtiments : limiter les consommations et réduire les superficies de bureaux »

Bâtiments de l'Etat

- 24 % des émissions de GES de l'Etat
- Environ 190 000 batiments
- 2,6 MteqCO2/an

Objectifs

Mesurer et réduire les consommations énergétiques des bâtiments

Réduire et optimiser les surfaces

Rénover les bâtiments dans une logique écoresponsable

Quelques exemples d'actions



- Déploiement d'un outil de **suivi de consommation des fluides (OSFI)** afin de cartographier les consommations énergétiques du parc immobilier de l'État et d'en **optimiser la performance**



- **Réduction des consommations énergétiques** par la sensibilisation et la formation
- **Rénovation** des bâtiments



- Réduction et remplacement progressif des **chaudières au fioul et au gaz**
- Production et raccordement à des **sources d'énergies renouvelables**



« Mieux protéger et valoriser les écosystèmes : préserver l'eau et les espaces naturels »

L'eau

- 22 millions de m³ en 2019
- 15 % → objectif de réduction de la consommation en eau d'ici 2027

Objectifs

Préserver et restaurer les espèces et les écosystèmes

Préserver la ressource en eau et agir avec sobriété

Quelques exemples d'actions



- **Gestion écologique des espaces verts, forêts, voiries et promenades** (fauche tardive, **zéro produits phytosanitaires**, zéro engrais de synthèse, démarche de **labellisation** des EcoJardins, refuge LPO...), plantation d'espèces locales, non-envahissantes et adaptées au changement climatique et **préservation de la biodiversité locale**



- **Désimperméabilisation** et **renaturation** de tous les nouveaux parkings et des parkings existants associés à des bâtiments faisant l'objet d'extensions ou de rénovations lourdes de plus de 1 000 m²



- **Réduction de la consommation d'eau potable** (maintenance, équipement de dispositifs d'économie d'eau dans les bâtiments, respect des consignes lors des périodes de sécheresse) et **déploiement de projets de récupération d'eau de pluie**



Rejoignez la communauté engagée !

Ecrivez-nous : Services.publics.ecoresponsables@developpement-durable.gouv.fr

- Abonnez-vous à notre newsletter
la lettre de la transformation publique durable



L'écoresponsable

la lettre de la transformation publique durable

Mai 2021

L'actualité de la communauté

Le bilan complet de lancement de SPE est disponible !

La version complète et définitive du bilan de lancement du dispositif SPE, dont une [synthèse](#) avait déjà été publiée en mars, est désormais disponible [sur Osmose](#) et sur le [site du ministère de la Transition écologique](#). Préfacé par la ministre de la Transition écologique Barbara Pompili, ce bilan fait le rappel des principes et objectifs du dispositif, des principaux résultats obtenus dans l'année et des perspectives d'évolution des services publics écoresponsables. Il montre également un panel de bonnes pratiques, d'initiatives et d'exemples de mobilisation dressant un panorama de

- Inscrivez-vous sur notre espace collaboratif
https://osmose.numerique.gouv.fr/jcms/c_2095217/services-publics-ecoresponsables



- Découvrez les guides pratiques



GUIDE PRATIQUE pour des achats numériques responsables



- Assistez à nos webinaires

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
MINISTÈRE DE L'INNOVATION PUBLIQUE
MINISTÈRE DE L'ÉCARTONNEMENT

La mobilisation des agents pour les SERVICES PUBLICS écoresponsables

TOUTE L'ADMINISTRATION
MISE EN ŒUVRE
INDICATEURS
BONNES PRATIQUES

CONTRAIRES LA PÉRIODISATION POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Commission Générale du Développement Durable 1 14/03/2021

- Partagez et échangez

? Collecte et recyclage des masques usagés
Nous sommes à la recherche d'un prestataire qui assurera suggestions sur le sujet 🙏

Achats responsables Économie circulaire

CP Catherine Petit le 28/04/21 à 17:14

Créé en 2006 à l'initiative du 1er délégué interministériel au développement durables et des entreprises publiques pionnières en matière de RSE

En tant qu'initiative interministérielle, il est **co-présidé et animé par le Commissariat général au développement durable (CGDD) et un dirigeant membre du Club** (depuis 2024: Virginie SCHWARZ présidente directrice générale de MétéoFrance)

Raison d'être : Mobiliser les établissements et entreprises publics pour accélérer leur transformation vers un modèle de développement durable, par le partage, l'inspiration et l'innovation

150 membres

Réseau informel. Il a pour but de favoriser la collaboration et la mutualisation des idées entre ses membres afin d'accélérer la **transition écologique et solidaire**.

- **Ses modalités de fonctionnement** : des réunions plénières, des événements dirigeants, des formations/réunions thématiques, des groupes de travail (formation, numérique, biodiversité, santé), des échanges entre pairs sur une communauté collaborative Osmose.

Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/club-developpement-durable-des-etablissements-et-entreprises-publics>

Nous contacter : clubddep@developpement-durable.gouv.fr





Merci de votre attention !

services.publics.ecoresponsables@developpement-durable.gouv.fr

<https://www.ecologie.gouv.fr/services-publics-ecoresponsables>